

*Dominique POTIER*  
*Député de Meurthe-et-Moselle*

*Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2015*

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

J'ai participé le 11 mai dernier à une réunion de la commission rurale des maires de Meurthe et Moselle aux côtés de mes collègues Jacques Lamblin et Jean-François Husson. Les enjeux évoqués ce jour-là sont les mêmes que ceux contenus dans le courrier "j'aime ma commune" que l'AMF vient d'adresser aux parlementaires.

Le bilan des « ombres » et « lumières » de 33 ans de décentralisation doit être tiré. À côté des réussites incontestables, il faut oser parler des échecs structurellement inhérents à celle-ci : subsistance de périphéries urbaines et rurales pour lesquelles les inégalités territoriales et sociales s'additionnent, gaspillage de temps et d'argent public lié à la complexité et à la compétition stérile entre territoires et institutions. Nous devons constater sans tabou les échecs, par le haut, de la planification stratégique et, par le bas, de la démocratie participative.

**Alors que la Loi NOTRe est en seconde lecture à l'Assemblée nationale, je souhaite partager avec vous et l'ensemble des élus de la 5<sup>ème</sup> circonscription mes positions sur la réforme territoriale.**

Les réformes initiées au cours de ce mandat comme dans le précédent manquent de vision partagée, d'architecture d'ensemble. Des choix radicaux s'imposaient à l'heure où notre pays doit faire face à une transition économique et écologique vitale. Le choix a été fait des métropoles, des grandes régions et du maintien des départements recentrés sur l'action sociale.

.../...

C'est dans ce nouveau cadre que doit désormais évoluer le "bloc territorial" constitué des communes et des communautés. A nous de faire en sorte que la carte future apporte plus de clarté pour les citoyens et plus d'agilité dans l'action publique.

- L'adéquation doit être progressivement recherchée entre le périmètre communautaire et le bassin de vie. Elle doit se traduire dans la vie quotidienne de nos concitoyens par des accès facilités aux centres de décision, aux lieux de travail, aux services publics et privés.
- Ces nouveaux périmètres doivent aller de pair avec une authentique subsidiarité. Tout doit être mis en œuvre pour favoriser le lien social et démocratique dans des projets de proximité. J'ai déposé un amendement en ce sens.
- Je défends également l'idée selon laquelle les conseils de développement, en d'autres termes la société civile, soient en charge du pilotage des indicateurs de développement humain sur le territoire.

**Plusieurs transitions doivent permettre l'émergence progressive de ce nouveau paysage local :**

- 1- Le seuil de 20 000 habitants doit être assorti des conditions de dérogation liées à la taille, à la densité, aux délais de mise en œuvre.
- 2- Les transferts de compétences eau et assainissement s'inscrivent dans une trajectoire naturelle pour des raisons d'équité, de sécurité et de simplicité. Pour autant, nous ne devons pas sous-estimer les risques importants de « privatisation » des régies publiques si ce processus était engagé dans la précipitation. C'est le sens de l'amendement que je défendrai pour demander une mise en œuvre en 2025 seulement.
- 3- L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires sera un progrès démocratique au vu des missions portées par le bloc territorial. Mais la priorité aujourd'hui est le renforcement du lien entre les communes et leur regroupement. La réforme du mode de scrutin, de tout ou partie des délégués communautaires, n'est donc pas une urgence. Elle doit être envisagée à moyen terme et, pourquoi pas, de façon concomitante à l'effacement de l'échelon départemental.

**Les communautés actuelles et futures peuvent faire du sud de la Meurthe-et-Moselle le laboratoire d'un pacte renouvelé entre le rural et l'urbain.** Le SCOT SUD 54, adopté à l'unanimité en 2013, est le cadre dans lequel est née l'idée d'une « Multipôle Sud Lorraine ».

Cet espace commun peut notamment se construire autour des politiques publiques suivantes :

- la mobilité ;
- l'innovation par le lien entre entreprises et universités ;
- des schémas assurant la continuité et la complémentarité des services et des équipements entre le grand Nancy, le péri-urbain, les villes et le milieu rural ;
- la mise en valeur de notre "capital nature" : massif de Haye, boucle de la Moselle...

.../...

Face à ce formidable défi, deux écueils sont devant nous : le statu quo ou la création d'une métropole fracturant durablement le Sud de la Meurthe et Moselle. A mon sens, la solution la plus réaliste et la plus prometteuse est la constitution d'un syndicat mixte « pôle métropolitain », à l'échelle de l'ensemble du SCOT. Cet outil juridique souple est le mieux adapté au respect de notre unité dans la diversité. La modernité dans l'aménagement du territoire, ce n'est pas le centre contre la périphérie, mais la multipolarité. La modernité, ce n'est ni l'urbain, ni le rural, mais l'équilibre entre ces deux espaces.

**La réforme territoriale doit s'accompagner d'une réforme fiscale et d'une réorganisation des services de l'Etat dans un contexte budgétaire contraint.** La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est proportionnelle à sa part dans la dépense publique globale. Cela représente 11 milliards sur 50 milliards d'effort attendu par la Nation sur trois ans. Soit deux à trois fois moins que l'option défendue par l'opposition.

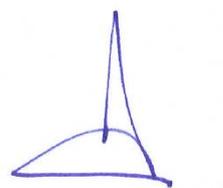
L'effort demandé aux collectivités représente environ 2% de leurs recettes totales. Il n'est pas supportable sans innovation, mutualisation et péréquation. La députée Christine Pires Beaune que j'ai récemment invitée dans le département, évoque des pistes intéressantes d'une réforme pour une DGF plus lisible et plus juste. Je milite par ailleurs auprès du gouvernement pour un fonds exceptionnel d'investissement représentant au minimum un tiers des économies de fonctionnement réalisés. Ce fonds pourrait être ciblé sur des secteurs créateurs d'emplois et d'économies, comme la mobilité durable et l'isolation thermique du patrimoine public.

Au niveau local enfin grâce à la mutualisation, la finalisation du contrat LEADER sur les fonds européen, l'engagement pour un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et la mobilisation des fonds de l'EPFL pour nettoyer les friches industrielles et publiques, sont autant d'opportunités au bénéfice des entreprises et des collectivités locales.

**Dans quelques jours, la fête nationale permettra d'afficher nos couleurs, celles des valeurs de la République.** Je veux vous dire à cet instant mon respect, mon admiration pour votre engagement au service du bien commun. Et je vous transmets à cette occasion la tribune publiée cette semaine dans *Marianne*. C'est un appel à un renouveau civique que l'on peut exprimer avec ces vers d'Aragon : « *Quand les blés sont sous la grêle, fou qui fait le délicat, fou qui songe à ses querelles, au cœur du commun combat* »

Soyez assuré(e) de mon engagement à vos côtés au service de nos territoires et de la République.

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations respectueuses.



Dominique Potier